

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 32
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 1

L'an deux mille quatorze et le 10 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 4 décembre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M.ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, M.GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN.

Etait absente excusée ayant donné procuration : MME SYLVIE PIEROT (Pouvoir donné à M.JEAN-MARIE VITRAC).

Etait absent excusé :

M. JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n°2014/175

Objet : Signature d'une convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'entreprise Gaz réseau Distribution France (GrDF) de conclure avec la commune une convention de partenariat visant à faciliter l'accueil sur certains bâtiments communaux d'équipements techniques nécessaires au déploiement de la télérelève des compteurs de gaz.

Ce projet de déploiement de compteurs communicants a pour objectif une mise à disposition plus fréquente des données de consommation à destination des abonnés et l'amélioration de la qualité de la facturation par la systématisation des factures sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

L'objet de la convention de partenariat est de définir les conditions de mise à disposition d'emplacements pour l'installation des équipements techniques de télérelève au niveau des sites ciblés que sont l'Hôtel de Ville et l'Eglise.

Une étude technique sera conduite par GrDF sur chacun de ces sites afin de définir les conditions particulières d'installation sur chaque emplacement, et de retenir uniquement les emplacements strictement nécessaires au déploiement de la télérelève.

En contrepartie de l'hébergement des équipements techniques, GrDF s'engage à verser annuellement à la commune une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé. La durée de la convention proposée est de 20 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de partenariat avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur
- De l'autoriser à signer ladite convention

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 5 abstentions :

- D'approuver la convention de partenariat avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

- Transmis le 12 Dec. 2014
- Affiché le 12 Dec. 2014

Pour copie conforme,
Le Maire,

Marc BÉRE



(Signature)
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Jean-Marie VITRAC